

Date de transmission de l'acte: 02/07/2025

Date de reception de l'AR: 02/07/2025

066-246600415-AU\_019\_2025-AU

A G E D I



## COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

### DECISION N° 33/2025

**Objet :** Renouvellement gratuit de la location du véhicule Renault Kangoo tôle immatriculé FT 110 KJ, pris en charge par le contrat de régie publicitaire avec la Société INFOCOM.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° 2-2025 en date du 4 juin 2025 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU le contrat de régie publicitaire conclu avec la Société INFOCOM,

VU la proposition de cette société relative à la prise en charge intégrale des frais de location d'un véhicule utilitaire en contrepartie d'un affichage publicitaire,

VU la nécessité de renouveler la mise à disposition d'un véhicule utilitaire pour les besoins des services,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Le contrat de location du véhicule Renault Kangoo tôle immatriculé FT 110 KJ est renouvelé pour une durée de deux ans, soit du 23 novembre 2025 au 23 novembre 2027.

**ARTICLE 2 :** Cette location est entièrement gratuite pour la collectivité, la totalité des frais étant prise en charge dans le cadre du contrat de régie publicitaire en vigueur avec la Société INFOCOM.

**ARTICLE 3 :** Copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 30/06/2025

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le

Le Président,  
Robert OLIVE

